

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public indiquant à la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat de biens, de services ou de construction à un fournisseur prédéterminé, permettant ainsi aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner, en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne soumet d'énoncé de capacités qui répond aux exigences décrites dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans ce dernier, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution au fournisseur prédéterminé.

2. Définition de l'exigence

2.1 Parcs Canada requière les services d'animation militaire et de services aux visiteurs pour le lieu historique national (LHN) de la Citadelle-d'Halifax et le LHN de l'Île-Georges. La date de début prévue est le 1er avril 2024.

Les services d'interprétation du LHN de la Citadelle-d'Halifax comprennent une représentation des garnisons des armées britannique et canadienne du Complexe de défense d'Halifax (CDH) de 1749 à 1952, avec une concentration sur la période 1869-1871. La représentation principale sera celle des membres des 78th Highlanders (Ross-shire Buffs) et de la 3rd Brigade, Royal Artillery, mais peut inclure des civils et d'autres unités militaires. Le personnel du fournisseur doit porter des vêtements d'époque appropriés et effectuera des démonstrations de la vie quotidienne, des tâches de garnison, des exercices et tactiques militaires (avec et sans utilisation d'armes historiques), ainsi que des fonctions cérémonielles à l'intérieur et à l'extérieur du LHN.

Les services d'interprétation sur l'Île-Georges comprendront une représentation des garnisons de l'armée britannique et canadienne du CDH de 1869 à 1945, avec une concentration sur la période 1939-1945, ainsi que des représentations civiles de ces périodes. La représentation principale sera celle du 21^e Régiment anti-aérien et du 1^{er} Régiment côtier (Halifax), Artillerie royale canadienne, et de la 3rd Brigade, Royal Artillery. Le personnel doit porter des vêtements d'époque appropriés et faire des démonstrations de la vie quotidienne et des tâches de garnison (avec et sans utilisation d'armes historiques).

Le personnel du fournisseur facilitera également les activités liées à l'expérience des visiteurs, telles que les visites guidées, l'orientation et les programmes spéciaux pour les visiteurs.

Les services aux visiteurs comprendront des services d'accueil et d'orientation, la perception des droits, et une enquête auprès des visiteurs.

2.2 Le fournisseur doit :

2.2.1. Fournir du personnel pour incarner et interpréter la garnison militaire du LHN de la Citadelle-d'Halifax et du LHN de l'Île-Georges, et fournir du personnel pour assurer l'accueil des visiteurs et les services d'orientation, d'information touristique, de collecte des droits d'entrée et de données sur les visiteurs, et de soutien aux enquêtes sur les visiteurs et à la sécurité ;

2.2.2. Être un partenaire clé en apportant un soutien essentiel à Parcs Canada dans l'accomplissement de sa mission de protection et de mise en valeur des sites du CDH, afin que ces derniers soient reconnus et appréciés comme faisant partie intégrante de la communauté ;

2.2.3. Appuyer la vision et les principales stratégies du plan de gestion du CDH ;

2.2.4. Fournir des services et des expériences de grande qualité à tous les visiteurs, et montrer aux Canadiens comment profiter des lieux culturels et historiques en toute sécurité ;

2.2.5. Fournir du personnel en appui aux activités de sensibilisation à la demande du chargé de projet ou de son remplaçant. Il peut s'agir de marketing, de promotion, de projets spéciaux et d'événements (individuels ou en partenariat) qui respectent les principes et les valeurs de Parcs Canada ;

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

2.2.6. Appuyer les efforts du CDH visant à faire participer les jeunes par la prestation de programmes culturels et éducatifs conçus pour améliorer et favoriser l'utilisation, la pertinence, la compréhension et l'appréciation du site ;

2.2.7. Contribuer aux exigences d'entretien du programme d'interprétation du LHN de la Citadelle-Halifax et du LHN de l'Île-Georges ; et

2.2.8. Assurer l'accueil, l'orientation du site, la perception des droits, la fourniture de renseignements touristiques et la réponse aux demandes de renseignements des visiteurs en tant que services essentiels au programme d'accueil ou d'orientation du site.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences minimales essentielles)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, par le biais d'un énoncé de capacités, qu'il répond aux exigences suivantes :

3.1. Le fournisseur et son personnel doivent compter au moins cinq ans d'expérience dans les domaines suivants :

3.1.1. Expérience de l'utilisation d'armes historiques, des exercices et des démonstrations d'armes historiques, capacité à préparer des cartouches de poudre noire et des obus d'artillerie, et à dresser l'inventaire des stocks.

3.1.2. Expérience de l'utilisation de systèmes modernes de point de vente pour la vente billets et divers achats, capacité à effectuer des transactions monétaires, y compris des remboursements.

3.1.3. Expérience de la prestation d'une gamme complète de services d'interprétation et d'orientation bilingues comparables à ceux fournis par Parcs Canada à environ 250 000 visiteurs par an.

3.1.4. Avoir déjà formé 80 personnes à jouer des membres de garnisons militaires britanniques et canadiennes, en particulier de 1869 à 1971 et de 1939 à 1945, y compris des manœuvres à pied, des démonstrations d'armes et de mâts de signal, des exercices et des tirs de canon, la tenue et le maintien, le changement de la garde et les cérémonies spéciales.

3.1.5. Capacité reconnue à fournir, à gérer et à former un ensemble musical de cornemuse et de tambour pour des démonstrations (c'est-à-dire des concerts de cornemuse, des solos de cornemuse et de tambour, l'entretien des instruments, des exposés sur la musique et le soutien aux événements spéciaux et aux programmes).

3.1.6. Expérience des techniques d'interprétation et de présentation au public, y compris l'exécution réussie d'un programme de formation à la visite guidée, notamment une visite guidée bilingue programmée (de 15 à 45 minutes) comparable à ce qu'offre Parcs Canada.

3.1.7. Expérience de l'utilisation de techniques d'interprétation pour des éléments d'interprétation requis, comme l'interprétation de salles restaurées à leur état d'origine, la présentation de démonstrations militaires, la mise en œuvre de programmes éducatifs spécialisés et la fourniture de produits d'interprétation sur des événements spéciaux (fondés sur l'histoire).

3.1.8. Formation et expérience suffisantes en fabrication, en retouches et en réparation de costumes historiques, ainsi qu'en gestion de fournitures, d'ajustements et d'approvisionnement en fournitures et patrons appropriés d'un point de vue historique.

3.1.9. Expérience de la gestion d'un programme d'environ 55 à 100 personnes au moyen biais de la documentation et de l'administration adéquates des ressources humaines, des finances, de la tenue des dossiers, de la programmation, des communications, du service à la clientèle, de la logistique, de la

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

gestion opérationnelle et de la supervision.

3.1.10. Connaissance approfondie de la garnison militaire britannique du lieu LHN de la Citadelle-d'Halifax en 1869, des garnisons des armées britannique et canadienne du CDH de 1939 à 1945, des messages d'interprétation clés du LHN de la Citadelle-d'Halifax, du LHN de l'Île-Georges et des autres sites qui composent le CDH, et des influences globales du complexe sur le développement historique d'Halifax, de la région et du pays, et capacité éprouvée de mettre en application les connaissances issues de la recherche historique sur les sujets susmentionnés.

3.1.11. Capacité éprouvée à assurer l'accueil et l'orientation des visiteurs en offrant un service à la clientèle et une expérience d'une qualité comparable à celle que Parcs Canada offre à ses visiteurs.

4. Applicabilité des accords commerciaux aux marchés publics

Ce marché est soumis aux accords commerciaux suivants :

- Les exclusions suivantes ou les motifs d'appels d'offres limités sont invoqués dans le cadre des accords suivants :
 - Accord de libre-échange canadien (ALEC)
 - Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) révisé
 - Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
 - Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
 - Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni)
 - Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
 - Accord de libre-échange Canada-Colombie
 - Accord de libre-échange Canada-Honduras
 - Accord de libre-échange Canada-Corée
 - Accord de libre-échange Canada-Panama
 - Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
 - Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)

5. Justification du fournisseur prédéterminé

Le fournisseur mentionné à la section 13 ci-dessous est le seul fournisseur connu qui répond aux critères obligatoires énoncés à la section 3 ci-dessus.

Si le Canada reçoit un énoncé de capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il répond aux exigences énoncées dans le présent PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthode d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

6. Exceptions au Règlement sur les marchés publics

Les exceptions suivantes au *Règlement sur les marchés de l'État* sont invoquées pour ce marché en vertu du paragraphe 6 (d) – « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

7. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article(s) 513.1(b) (iii) ;
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) révisé - obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii) ;

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) - article(s) 19.12 (b) (iii) ;
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) - article(s) Article 15.10, 2 (b) (iii) ;
- Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni) – Article I.1 ;
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) - article(s) Kbis-09 (b), Article Kbis-09 (c) ;
- Accord de libre-échange Canada-Colombie - article(s) 1409 (b) (iii) ;
- Accord de libre-échange Canada-Honduras - article(s) 17.11 2 (b) (iii) ;
- Accord de libre-échange Canada-Corée - article(s) 14.3, obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii) ;
- Accord de libre-échange Canada-Panama - article(s) 16.10 (b) (iii) ;
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) - article(s) 1409 (b) (iii) ;
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU) - article(s) 10.13 (b) (iii).

8. Possession de la propriété intellectuelle

Aucune propriété intellectuelle ne sera créée dans le cadre du présent contrat.

9. Période du contrat proposé ou date de livraison

Période initiale : 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Période optionnelle : 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

10. Estimation du coût du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 2 626 000,00 \$ (TPS/TVH en sus)

11. Nom et adresse du fournisseur prédéterminé

Halifax Citadel Society
CP 9080 SUCC A
Halifax (N.-É.)
B3K 5M7

12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit à la personne-ressource indiquée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture de ce dernier. L'énoncé de capacités doit démontrer clairement comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

13. Date limite pour la soumission d'un énoncé de capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés de capacités est le **19 mars 2024 à 14h00 HAE**.

14. Demandes de renseignements et soumission des énoncés de capacités.

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités sont à adresser à :

Nicholas Moïse

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

Conseiller, Services nationaux de passation de marchés
Parcs Canada

Téléphone : 343-585-4589

Adresse électronique : nicholas.moise@pc.gc.ca